

Accusé de réception en préfecture 002-423119395-20250311-BUREAU-4175-DE Date de télétransmission : 14/03/2025 Date de réception préfecture : 14/03/2025

N° 4175

CONSEIL DU BUREAU DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 MARS 2025

L'AN 2025, le 11 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents

MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.

MM. CREMONT et DELHAYE, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.

Pouvoir: M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux

Adjoints.

M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques

Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

<u>MERCIN ET VAUX – RUE DU CHEMIN VERT – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE VINGTAINE DE</u> LOGEMENTS - ETUDE DE FAISABILITE

La commune de MERCIN ET VAUX a sollicité l'OPAL afin de lui soumettre un terrain situé rue du Chemin Vert dans le but de réaliser un projet de construction de logements.

Ce terrain est situé sur la parcelle section AC n° 40 pour une superficie totale de 8743 m².

Le foncier situé à l'angle de la rue du Chemin vert et la rue de la Maison Blanche forme un îlot verdoyant au sein d'un quartier résidentiel. Le projet de logements envisagé prolongera l'urbanisation existante et assurera la transition entre les différents espaces.

Pour permettre d'aller plus loin dans ce projet et en définir les conditions financières, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :



- poursuivre les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- passer le contrat de maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- et signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette étude

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Freddy Grzeziczak.